



## Argumentaire pour le ralentissement des vitesses

**Demande actualisée :**

**Réduction de vitesse à titre définitif**

- 110 km/h pour les VL
- 80 km/h pour les PL (avec interdiction de doubler)

**La demande de l'association date de janvier 2008**, car la situation est intolérable pour les riverains

1- Sur le terrain selon les chiffres donnés par l'étude de la DREAL, le nombre de points de calculs qui dépassent les seuils hors réglementation en fin d'année 2006 après l'arrêté sont nombreux.

Seuil	Nombre points de calcul supérieurs au seuil	Pourcentage
>55dBA nuit	38 sur 109	34,9%
>60dBA nuit	13 sur 109	11,9%
>60dBA jour	32 sur 109	29,4%
>65dBA jour	15 sur 109	13,80%

Un logement est même à 69,1dBA.

A noter qu'il s'agit ici de moyenne qui ne donne pas la réalité des crêtes de bruit subies par les riverains

2- En assemblée générale, les adhérents ont demandé que cette limitation ne soit plus temporaire mais définitive compte tenu du nombre important de points de calcul au dessus des seuils, après mise en place des écrans. Dans le cas de la solution P20C3, leur nombre est de

Seuil	nombre points de calcul supérieurs au seuil	Pourcentage
>55dBA nuit	38 sur 109	34,9%
>60dBA nuit	13 sur 109	11,9%

3- Le coût d'installation est très faible (coût des panneaux estimés à 200€ par panneau), pour un gain d'au moins 2dBA, calculé sur la base des méthodes de calcul utilisées pour estimer le bruit du trafic communiquées par la DREAL. Le gain est du même ordre de grandeur que l'amélioration obtenue par la solution P49 par rapport à la solution P20C3 et contrairement aux écrans dont l'efficacité diminue avec la distance, sera effective pour toutes les habitations. De plus, si la diminution n'est pas suffisante, une réduction complémentaire peut résoudre le problème.

4- La sécurité routière est améliorée. Les accidents de camions sont de plus en plus nombreux sur l'agglomération lilloise (3 ont été observés sur l'A27 sur le tronçon Anstaing, Chéreng, Gruson. On peut espérer des PL plus vertueux, et ce d'autant plus si des contrôles du respect de la réglementation sont mis en place, comme lors du basculement du trafic de la VRU sur l'A27.

5-La dégradation, donc le coût d'entretien de la chaussée sont réduits.



## ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

([www.riverains-a27.asso.fr](http://www.riverains-a27.asso.fr))

6- La pollution, qui a fortement augmenté de par le détournement des camions sur l'A27, serait également diminuée. A remarquer que cette proposition (80 km/h sur autoroute) a été portée par la FNTR lors du Grenelle de l'environnement.

7- Cette mesure est déjà appliquée par ailleurs à grande échelle: réseau d'autoroutes non concédées en Lorraine, ...

Des réductions de vitesse sont envisagées à notre connaissance sur le périphérique parisien, pour les mêmes raisons, une réduction de vitesse de 30 km/h est annoncé.

8- Ce genre de mesure a été pris sur l'A25 (interdiction de doubler). La réduction de vitesse à 110 km/h est déjà appliquée largement sur la métropole. Une réduction à 90 km/h a été évoquée pour l'A22. Notre proposition apporte une solution plus efficace et plus sécuritaire. Le gain en dBA est meilleur (les calculs le démontrent) et évite les risques du 90km/h pour tous tel que prévu sur l'A22 qui ne réduit pas le danger causé par les PL.

9- Ne concerne que la traversée des communes de Anstaing, Chéreng et Gruson donc sur un faible linéaire.

10- Un contrôle plus fréquent de la vitesse des motos très bruyantes, car souvent en forte accélération sur notre tronçon est demandé. La nuisance provoquée est insupportable, particulièrement de nuit.

Fait à Gruson le 4/04/2010

ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21 rue Pasteur 59152 GRUSON

Tel : 03 20 41 02 20

Mèl : [bernard.foucher1@libertysurf.fr](mailto:bernard.foucher1@libertysurf.fr)